



Commune de Basse-Vendline

INFORMATION A LA POPULATION

A la fin du mois de décembre dernier, vous avez reçu la facture se rapportant à la consommation d'eau potable et à son épuration pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2024.

Compte tenu de différentes interpellations de citoyens, s'agissant du mode de facturation, l'Autorité et l'administration communales tiennent à vous rappeler les éléments suivants.

Lors de l'assemblée communale ordinaire du 19 mars 2024, les taxes suivantes ont été adoptées :

EAU CONSOMMEE			
Prix du m ³ d'eau consommé (jusqu'au 30.04.2024)	Fr. 2.20 / m3	Prix du m ³ d'eau consommé (des le 01.05.2024)	
		Tranche jusqu'à 55 m3/an	Fr. 2.60 / m3
		Tranche de 56 à 500 m3/an	Fr. 2.40 / m3
		Tranche de 501 à 1000 m3/an	Fr. 2.25 / m3
		Tranche de 1001 à 3000 m3/an	Fr. 2.05 / m3
		Tranche de 3001 à 5000 m3/an	Fr. 1.90 / m3
		Tranche au-delà de 5001 m3/an	Fr. 1.70 / m3
Taxe annuelle de raccordement (jusqu'au 30.04.2024)		Taxe annuelle de raccordement (des le 01.05.2024)	
Tranche de 0 à 200 m3	Fr. 75.-- / an	Tranche jusqu'à 55 m3/an	Fr. 160.-- / an
Tranche de 201 à 500 m3	Fr. 150.-- / an	Tranche de 56 à 500 m3/an	Fr. 170.-- / an
Tranche de 501 à 1000 m3	Fr. 250.-- / an	Tranche de 501 à 1000 m3/an	Fr. 260.-- / an
Tranche de 1001 à 2500 m3	Fr. 500.-- / an	Tranche de 1001 à 3000 m3/an	Fr. 435.-- / an
Tranche de 2501 m3 à 5000 m3	Fr. 800.-- / an	Tranche de 3001 à 5000 m3/an	Fr. 955.-- / an
Tranche dès 5001 m3	Fr. 1100.-- / an	Tranche au-delà de 5001 m3/an	Fr. 1'830.-- / an
EAU EPUREE			
Prix du m ³ d'eau épuré (jusqu'au 30.04.2024)	Fr. 2.-- / m3	Prix du m ³ d'eau consommé (des le 01.05.2024)	
		Tranche jusqu'à 55 m3/an	Fr. 2.30 / m3
		Tranche de 56 à 500 m3/an	Fr. 2.10 / m3
		Tranche de 501 à 1000 m3/an	Fr. 1.95 / m3
		Tranche de 1001 à 3000 m3/an	Fr. 1.75 / m3
		Tranche de 3001 à 5000 m3/an	Fr. 1.55 / m3
		Tranche au-delà de 5001 m3/an	Fr. 1.40 / m3
Taxe annuelle de raccordement (jusqu'au 30.04.2024)		Taxe annuelle de raccordement (des le 01.05.2024)	
Tranche de 0 à 200 m3	Fr. 75.-- / an	Tranche jusqu'à 55 m3/an	Fr. 135.-- / an
Tranche de 201 à 500 m3	Fr. 150.-- / an	Tranche de 56 à 500 m3/an	Fr. 145.-- / an
Tranche de 501 à 1000 m3	Fr. 250.-- / an	Tranche de 501 à 1000 m3/an	Fr. 240.-- / an
Tranche de 1001 à 2500 m3	Fr. 500.-- / an	Tranche de 1001 à 3000 m3/an	Fr. 420.-- / an
Tranche de 2501 m3 à 5000 m3	Fr. 800.-- / an	Tranche de 3001 à 5000 m3/an	Fr. 970.-- / an
Tranche dès 5001 m3	Fr. 1100.-- / an	Tranche au-delà de 5001 m3/an	Fr. 1'890.-- / an
Location des compteurs (jusqu'au 30.04.2024)	CHF 25.-- par compteur	Location des compteurs (des le 01.05.2024)	Fr. 0.--

La facture de décembre 2024 se base donc sur les tarifs applicables à compter du 1^{er} mai 2024.

Les taxes de raccordement sont facturées à tous les consommateurs qu'ils soient petits ou gros consommateurs.

Ces taxes serviront à plus ou moins long terme à financer le remplacement des conduites d'eaux propres et d'eaux usées sur l'ensemble du territoire communal. Elles ont été calculées sur la valeur du réseau de nos deux localités.

Une erreur a néanmoins été constatée après l'envoi des factures.

En effet, les taxes de raccordement facturées ont été calculées par le logiciel sur l'année entière et non au prorata des huit mois que couvraient la facturation.

De ce fait, une note de crédit sera adressée à toutes les personnes concernées et devra être déduite d'une facture ouverte.

L'administration communale vous adresse toutes ses excuses pour ce contretemps et vous remercie de votre compréhension.

Bonfol, le 13 janvier 2025

LE CONSEIL COMMUNAL
ET L'ADMINISTRATION COMMUNALE